



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/WP/L.108
20 septembre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme

Trente-neuvième session
Genève, 16-20 septembre 2002
Point 5 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE LA PARTICIPATION D'EXPERTS DE PAYS EN DÉVELOPPEMENT
ET DE PAYS EN TRANSITION AUX RÉUNIONS D'EXPERTS DE LA CNUCED

Projet de décision*

Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme,

Rappelant les principes directeurs pour le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, en particulier le paragraphe 15, adoptés à la dix-neuvième session extraordinaire (examen à mi-parcours) du Conseil du commerce et du développement, ainsi que la décision adoptée sur la question par le Groupe de travail à la reprise de sa trente-huitième session,

Décide de conduire des consultations conformément au programme de travail proposé par l'Égypte au nom du Groupe des 77 et de la Chine le 16 septembre 2002 (voir l'annexe).

* Tel qu'approuvé de façon informelle par le Groupe de travail le 19 septembre 2002.

Annexe

Programme de travail pour la tenue de consultations sur le financement de la participation d'experts aux réunions intergouvernementales d'experts de la CNUCED

a) La première phase durerait deux semaines, à partir du 23 septembre 2002, juste après la clôture de la présente session. Au cours de ces deux semaines, les membres seront invités à présenter des propositions sur les moyens qu'ils jugent propres à garantir les ressources nécessaires pour un financement régulier de la participation d'experts aux réunions d'experts de la CNUCED;

b) La deuxième phase durerait un mois, au cours duquel des consultations auraient lieu en vue d'arrêter les principaux éléments de la solution ou des solutions, à partir des propositions soumises par les membres au cours de la période mentionnée au point a);

c) La troisième phase durerait deux semaines, si nécessaire, et serait consacrée à la formulation définitive de la ou des solutions.
